



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Européennes

Commissaire aux Affaires Sociales



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

La députée Carole GRANDJEAN présente ses conclusions sur la protection sociale des travailleurs des plateformes.

La députée Carole GRANDJEAN a présenté ce mercredi 20 janvier 2021, son rapport d'information sur la protection sociale des travailleurs des plateformes numériques, devant la Commission des Affaires Européennes.

L'économie des plateformes, bien qu'elle ne représente encore qu'une faible proportion de l'économie globale, est une nouvelle économie en plein essor qui bouleverse le marché de l'emploi. Le travail des plateformes est un écosystème complexe qui couvre des activités très hétérogènes. Pour mieux appréhender ce phénomène, qui fait appel à une nouvelle catégorie de travailleurs sous un statut indépendant, la députée Carole GRANDJEAN a mené pendant plusieurs mois des auditions de syndicats, de magistrats, d'universitaires, de chercheurs, de parlementaires, etc. en France et en Europe.

La députée explique que les travailleurs des plateformes ont des profils variés et travaillent dans des conditions très disparates. Leurs motivations, elles, semblent s'accorder : facilité d'accéder à ce type d'emploi, rémunération rapide et forte autonomie promue par les plateformes.

Pourtant, pour Carole GRANDJEAN, il est nécessaire de réguler cette économie, en tenant compte de cette diversité et de la flexibilité procurée par le statut d'indépendant et du choix de charges moindres. C'est notamment en termes de dialogue social et de protection sociale qu'il est indispensable d'intervenir, selon la députée.

Carole GRANDJEAN ajoute : « *Je me suis penchée sur la façon dont l'Union Européenne pouvait renforcer la protection sociale de ces travailleurs et améliorer leurs conditions de travail. Je crois profondément au projet européen, notamment celui d'une Europe sociale, d'une Europe qui protège et qui rémunère justement ses travailleurs.* » Pour la députée, ce rapport d'information transcrit sa volonté de sécuriser les relations juridiques entre les plateformes et les travailleurs, sans remettre en cause la flexibilité procurée par leur statut d'indépendant. La clef de réussite pour accompagner le développement d'une protection sociale réside pour elle dans l'organisation d'un réel dialogue social.

Elle salue les concertations qui démarrent en France, les discussions européennes qui s'ouvrent sur le salaire minimum et les travaux relatifs aux plateformes. Elle conçoit que des évolutions ont commencé à voir le jour pour sécuriser les conditions de travail des travailleurs des plateformes mais pour elle, l'enjeu de protection sociale renforcée est entier (notamment sur les sujets AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles).

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr

Après un état des lieux et une comparaison du travail des plateformes entre les différents pays de l'Union Européenne, le rapport émet différentes voies pour améliorer les conditions de travail des travailleurs des plateformes. Pour Carole GRANDJEAN, il est nécessaire d'encourager les discussions sur le micro-travail au niveau mondial et l'amélioration de la protection de ces travailleurs doit nécessairement passer par une intervention de l'Union Européenne, par voie d'une directive.

La députée formule, à travers son rapport, plusieurs propositions pour garantir une protection sociale efficace :

- Garantir une plus grande transparence des algorithmes utilisés par les plateformes ;
- Améliorer la représentation des salariés ;
- Améliorer l'accès à la protection sociale « socle », notamment pour les travailleurs les plus vulnérables ;
- Accroître la responsabilité sociale des plateformes numériques

La députée affirme : « *Nous devons absolument engager des discussions sur les travailleurs des plateformes, notamment les plus vulnérables comme les gigworkers. C'est un impératif de justice sociale et de santé au travail.* » La députée est en effet engagée en faveur du renfort de la prévention en santé au travail, notamment à travers sa proposition de loi déposée le 23 décembre 2020 à l'Assemblée Nationale.

Elle ajoute pour conclure : « *Mon travail sur les plateformes s'inscrit pleinement dans mes engagements de parlementaire, notamment sur l'inclusion par l'emploi. J'ai par ailleurs présenté la proposition de directive portant sur les salaires minimums pour les travailleurs de l'Union Européenne et porté la directive pour lutter contre la fraude au travail détaché. Je considère ces travaux déterminants à la construction d'une Europe véritablement sociale et protectrice.* »

La députée présentera son rapport devant la Commission des Affaires Européennes, mercredi prochain, le 20 janvier 2021.

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr